

Compte rendu de réunion de conseil du Mardi 12 janvier 2016

Présents : Bernard ROHOU, Nathalie KERVERN, Laurence BLANCHARD, Christelle CHEVANCE, Alain KERBIRIOU, Maximilien LE FEUR, Louise-Anne LE GAC, Gilles LE GALL, Michel LE GALLO, Ludovic L'HOPITAL, Stéphane MORZADEC, Kate HUSBAND.

Excusés : Eric CHARROY (Procuration à Nathalie KERVERN), Michel MENGUY, (Procuration à Louise-Anne LE GAC), Françoise CAUDAL-LE BARS

Secrétaire de séance : Nathalie KERVERN

Avant de rappeler l'ordre du jour de la réunion, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil sur le compte-rendu de la précédente séance : pas de remarque, compte-rendu adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Indemnités Perceptrice
- Priorisation des travaux 2016
- Renouvellement convention assainissement
- Subvention classe transplantée Ecole St Georges
- Participation frais de fonctionnement Ecole Diwan Pontivy
- Travaux routiers – modalités de règlement
- Scanner bureau
- Questions diverses

1 – Indemnités de la perceptrice

Madame Cherifi, perceptrice à Corlay, a fait savoir qu'elle ne souhaitait percevoir d'indemnités comptables de la part des communes. Le conseil municipal atteste n'avoir à ce jour verser aucune indemnité à Madame Cherifi et approuve à l'unanimité sa proposition.

2 – Priorisation des travaux de 2016-01-16

La rénovation de la mairie sera la priorité des travaux à réaliser sur les bâtiments communaux. Le budget alloué au programme voirie sera orienté vers la Résidence d'Armor. Du point à temps manuel ou automatique sera effectué sur les routes communales en fonction de leur dégradation mais aussi du budget disponible.

3 - Convention Assainissement

La convention établie pour la mission d'assistance à l'exploitation des systèmes d'épuration exercée par le SATESE est renouvelée pour une durée de 3 ans et pour un coût annuel de 0,53€ par habitant.

4 – Subvention « Classe transplantée Ecole de St Georges »

Monsieur Brice Taillandier président de l'APEL de St-Georges, sollicite une subvention communale pour l'organisation d'une classe transplantée. 7 enfants de la commune sont concernés. Il est proposé de verser la somme de 40€ par enfant, même base que pour l'école publique.

Adopté à l'unanimité

5 – Participation aux frais de scolarité « Ecole Diwan » Pontivy.

2 enfants de la commune sont inscrits à l'école Diwan de Pontivy qui sollicite une participation communale aux frais de fonctionnement : la somme de 513€ par enfant, moyenne départementale, est proposée.

Adopté à l'unanimité

6 – Travaux routiers

Une participation à hauteur de 50%, en application d'un accord établi par de précédents maires, concernant la réfection de la route du Lety a été reconduit. La totalité de la facture sera réglée par la commune de Perret, la commune de Plélauff lui versant ensuite sa participation soit 50% du cout hors taxes.

Adopté à l'unanimité

7 – Achat scanner bureau

Depuis la dématérialisation de la gestion comptable, les actes sont transmis directement à la perception via internet. Toutes les factures parvenant en mairie demandent donc à être scannées avant transmission. Un scanner pouvant numériser plusieurs feuilles d'une part, recto verso d'autre part, s'avère indispensable. Des devis seront demandés, le principe de l'achat est adopté à l'unanimité.

8 – Questions diverses

Route de la Lande de Gouarec, des maisons sont régulièrement inondées en cas d'orage. Des travaux ont été réalisés, sur les conseils de Dominique Bernard de l'ADAC, mais sont loin de donner satisfaction.

Après analyse de la situation avec les employés communaux et les habitants, il a été décidé d'installer un piège à eau au bas de la route de la carrière afin de canaliser l'eau vers la buse enfouie à proximité. Un tampon plein pourra être remplacé par un tampon grille pour un coût de 291€ HT.

Alain Kerbiriou interroge le maire au sujet du démarrage des travaux sur le pont de Gouarec. Bernard Rohou fait savoir que le devis de l'entreprise Bertho a été validé, les travaux devraient être réalisés en tout début d'année.

Laurence Blanchard fait savoir qu'elle a été interpellée au sujet de la portion non refaite de la Route de Kergouriou. Bernard Rohou souligne que d'une part ce n'est pas la route la plus abîmée de la commune et que d'autre part il est impératif de contenir le budget.

Un tour de table est fait sur la cérémonie des vœux.

Séance levée à 21H35